CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°1 DU 07 SEPTEMBRE 2013

SAISON 2013/2014

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Zélie AMARD, Christine DANCOT, Patricia MAZZOLA

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Alain ARIA, Albert CHARPENTIER, Frédéric DUBOIS, Richard GOUX, Jean-Louis LARZUL, Frédéric PASTORELLO, Claude ROCHE

Excusés :

Mesdames : Brigitte GEILER, Virginie MOINEAU

Messieurs : Jean-Michel BARRE, Fabrice CHARCHAUDE, Didier CHENOUN, Francis DRUENNE, Alain GRIGUER

Assiste :

Alain DE FABRY, Secrétaire Général de la FFVB

L'Ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil de Surveillance du 25 Mai 2013
- Examen des procès-verbaux du Conseil d'Administration
- Informations de la Présidente
- Examen des vœux élaborés suite aux décisions de l'Assemblée Générale FFVB de Martigues
- Avis sur les règlements élaborés suite aux décisions de l'Assemblée Générale FFVB de Martigues (adoptés par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2013)
- Rapport d'activités des membres du Conseil de Surveillance
- Communications du représentant du Conseil d'Administration auprès du Conseil de Surveillance
- Mise en place de la saison 2013/2014
- Détermination des missions à lancer
- Points divers

Présenté au Conseil d'Administration N°3 du 16/10/2013
Date de diffusion : 11/10/2013 puis 17/10/2013
Auteur : Philippe VENDRAMINI

Début de séance 10h00.

Une minute de silence est observée à la mémoire du Président Gil PELLAN, tragiquement disparu cet été.

EXAMEN DES PROCES VERBAUX

Procès-verbal du Conseil de Surveillance du 25 Mai 2013 : quelques modifications sont apportées en séance et le PV est approuvé.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 Mai 2013 : pas de remarque.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 Juin 2013 : pas d'observation.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 Juillet 2013 :

Le Conseil regrette que les comptes arrêtés au 30 Juin 2013, qui n'ont d'ailleurs pas été présentés à la Commission Centrale Financière, n'aient pas été diffusés simultanément aux membres du Conseil de Surveillance. Il en est de même des autres documents remis aux membres du Conseil d'Administration.

AIDES A PROJET

Le Secrétaire Général apporte quelques précisions sur l'Aide à Projet qui a remplacé l'aide à l'emploi.

Il précise que cette aide est versée aux Ligues Régionales pour qu'elles aident effectivement les clubs à se développer et qu'un traitement particulier est effectué pour les ligues en difficulté.

Une discussion s'instaure sur les critères d'attribution, certains membres faisant état de certains cas surprenants. La Présidente s'étonnant de différences constatées entre le document présenté en Conseil d'Administration et les sommes finalement attribuées.

Le Secrétaire Général répondant que les sommes sont attribuées de façon tout à fait transparente et selon des critères qui s'appliquent à tous de la même manière, les corrections concernent uniquement les sommes attribuées aux ligues en difficulté.

Il propose, si les membres du conseil le souhaitent, qu'une présentation soit faite directement par les personnes en charge de ce dossier lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Conseil invite donc Monsieur Eric HEURTEBIZE et Monsieur Jean-Paul DUBIER pour la prochaine réunion.

CHANGEMENT DE DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Secrétaire Général précise les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à modifier la date de l'Assemblée Générale Fédérale.

Le Conseil de Surveillance entend bien ces explications, qui peuvent être totalement justifiées mais s'inquiète des comptes de résultats qui pourront être présentés.

Le délai de communication des éléments aux ligues et le contrôle des différentes instances (CCF, CAC, Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance) ne pourront pas s'effectuer dans des conditions correctes. Le Conseil craint que cet arrêté soit faussé par les nombreuses provisions qui devront être passées et qui matériellement, n'auront pas le temps d'être contrôlées.

CONTRADICTIONS ENTRE PV

De façon générale il peut apparaitre, de façon marginale certes, des contradictions entre les PV de différentes commissions. Plus de transversalité et des concertations entre les présidents des commissions seraient nécessaires.

Le Secrétaire Général précise qu'à son sens il n'y a pas véritablement de contradictions, mais plus simplement, de différences d'interprétations ce qui ne constitue pas à proprement parlé un dysfonctionnement.

Le Conseil de Surveillance recommande qu'une fois par an les présidents de commission se rencontrent officiellement.

EXAMEN DES VŒUX ELABORES SUITE AUX DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE MARTIGUES

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale de Martigues, le Conseil de Surveillance est informé de la suite donnée aux vœux adoptés à cette dite Assemblée Générale. Les vœux adoptés n'ayant pu être intégrés dans les règlements votés par l'Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance recommande qu'ils ne soient effectifs que pour la saison 2014/2015.

EXAMEN DES REGLEMENTS

- REGLEMENT INTERIEUR : Même remarque.
- RGEN et RGLIGSA

Ces documents seront examinés par Jean-Louis LARZUL et Aline GEMISE–FAREAU.

- RG DOPAGE : Richard GOUX
- RG DNACG : Aline GEMISE-FAREAU, Frédéric PASTORELLO

INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

Décès de Gil PELLAN : le Conseil de Surveillance était représenté par Claude ROCHE.

COMMUNICATIONS DU REPRESENTANT DU CONSEIL d'ADMINISTRATION AUPRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Secrétaire Général présente aux membres du Conseil les différents changements intervenus au siège fédéral :

- Embauche d'un Directeur Général Adjoint
- Changement de DTN
- Evolution de l'effectif comptable

RAPPORT D'ACTIVITES DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Projet de Développement fédéral

Patricia MAZZOLA fait un point sur ce dossier dont elle a la charge. Après contact pris avec Monsieur Arnaud DAGORNE, ce dernier lui a précisé qu'un budget sera présenté au début de l'année.

Cependant le suivi de ce projet fédéral dépend :

- D'une part d'informations complémentaires qui sont à obtenir auprès du DTN et du responsable de secteur, François FOCARD.
- D'autre part du budget dont aujourd'hui le Conseil de Surveillance n'a pas connaissance.

Aline GEMISE-FAREAU se charge d'organiser une réunion avec François FOCARD et une autre avec le Trésorier Général de la FFVB.

- Convention d'objectifs 2013

La convention d'objectifs est remise aux membres du Conseil de Surveillance.

Patricia MAZZOLA souhaiterait avoir des informations le plan de formation mis en place pour favoriser la féminisation des instances dirigeantes, dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances.

Pour suivre le projet fédéral, en complément du document remis, les membres du Conseil souhaitent disposer des fiches budgétaires validées par le Ministère.

Demande en est faite à l'exécutif.

- Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance

Claude ROCHE remet aux membres du Conseil une note posant les bases et les interrogations sur ce futur règlement.

Ce document est commenté et analysé en séance. De nombreuses pistes sont ouvertes.

Un groupe de travail, sous la responsabilité de Claude ROCHE est constitué. En font partie Aline GEMISE-FAREAU, Patricia MAZZZOLA, Jean-Louis LARZUL.

- Budget du Conseil de Surveillance

Comme demandé lors de la dernière séance par le représentant du Conseil d'Administration, Christine DANCOT a présenté un projet de budget de fonctionnement annuel du Conseil de Surveillance qui comprend à la fois les réunions statutaires plénières mais également les réunions en sous-groupe.

Le budget présenté s'élève à 63 800 €.

- Suivi financier

Les comptes arrêtés au 30 Juin 2013 sont remis en séance mais non commentés faute d'information.

- Suivi social

Philippe VENDRAMINI remet et commente le tableau de bord social arrêté au 31 Août.

DETERMINATION DES MISSIONS A LANCER

REFLEXION A MENER sur l'évolution et la règlementation du statut de l'amateurisme.

Responsable : Aline GEMISE-FAREAU
Membre du groupe de travail : Frédéric PASTORELLO

Les présidents des commissions Statuts et Règlements et Sportive seront auditionnés à cette occasion.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Fonctionnement en sous-groupe :

Les sous-groupes constitués se réunissent indépendamment de la séance plénière et les frais occasionnés doivent être inclus dans le budget du Conseil de Surveillance.

Il est cependant convenu que pour limiter au maximum les frais, les réunions en sous-groupe qui doivent se tenir physiquement auront lieu, autant que faire se peut, la veille des Conseils de Surveillance.

Rencontre avec l'exécutif :

Le Conseil de Surveillance souhaite que les veilles de Conseil, soient l'occasion de rencontrer les responsables fédéraux à la fédération lui permettant de collecter les informations et documents nécessaires dans le cadre de sa mission afin de présenter ceux-ci lors de la réunion du lendemain.

Intervention des membres de l'exécutif lors des séances du Conseil :

Outre la présence du représentant officiel le Conseil souhaite que les séances soient aussi l'occasion d'inviter tel ou tel membre de l'exécutif à venir, soit présenter un projet, soit répondre aux interrogations du Conseil dans le cadre de sa mission.

FAVORISER LE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS DU VOLLEY-BALL

Lors d'une précédente réunion, il avait été évoqué la mise en place d'une boîte mail spécial Conseil de Surveillance pour que les acteurs du Volley-Ball puissent directement s'adresser à eux. Cette adresse ayant pour but de permettre au Conseil de Surveillance de se tenir à l'écoute et de recenser les questions ou difficultés rencontrées par les acteurs du Volley-Ball.

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance ne se saisira pas des questions qui sont du ressort des commissions ou instances fédérales.

La diffusion de cette adresse ne se fera qu'après que le Conseil de Surveillance se soit assuré de l'organisation matérielle nécessaire au traitement des questions.

Prochaines réunions du Conseil de Surveillance :

23 Novembre 2013 et 18 janvier 2014.

Il est précisé que la seconde date dépendra de la date retenue pour l'Assemblée Générale.

Fin de séance à 17h15.

La Présidente,
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire de Séance,